

## REGLEMENT CHAMPIONNATS ET QUALIFICATIONS REGIONALES BC ET NE: REFERENTS REGIONAUX BOCCIA

### SOMMAIRE :

Pge 2 : CALENDRIER

Pge 2 : NOMBRE DE PLACES

Pge 3 : PERIODE DES INSCRIPTIONS :

Pge 5 : FAIRE LE PROGRAMME SPORTIF

Pge 6 : DURANT LA COMPETITION :

Pge 8 : APRES LES QUALIFICATIONS

Pge 9 : ECHEANCIER BC NE

*Besoin de conseils, d'outils : contactez Sophie TERNEL :  
06 03 40 02 95 [boccia@handisport.org](mailto:boccia@handisport.org)*





Mise à jour : 27 juillet 2020 (en jaune)

#### ➤ CALENDRIER

-Concierter les départements pour identifier les éventuels « nouveaux clubs » prêts à se lancer en championnat.

Les clubs ou structures doivent avoir en tête que s'inscrire en filière championnat induit une éventuelle qualification en championnat de France, et par conséquent un déplacement de 5 jours dont 1 week end. Merci d'informer les clubs de cette perspective.

Pour les clubs ou structures, joueurs, n'étant pas en capacité d'intégrer la filière championnat, nous vous conseillons de proposer une filière « challenge régional », ouverts aux pratiquants licenciés loisir ou établissement, afin de débiter leur pratique et progresser dans des conditions plus adaptées.

- Indiquer et informer **le chemin de qualification au championnat de France** : organisation territoriale avec les départements et clubs concernés ; combien de compétitions à faire pour accéder à la qualification au championnat de France ; nombre de places attribué pour le championnat de France.

-Planifier et informer de votre futur calendrier (définitif ou prévisionnel) dans l'idéal en fin de saison *pour la saison prochaine*.

#### ➤ NOMBRE DE PLACES ATTRIBUE :

La commission, encore à ce jour, ne peut pas, pour des raisons d'organisation, permettre l'accès à tous les joueurs « podiumés » dans chacune des classes, (12 joueurs par région). L'objectif du projet de développement reste bien celui-là. Cela est la seule raison pour laquelle, nous mettons en place un principe de répartition des places.

Le nombre de places attribué est déterminé, par région, en fonction de critères mis en place par la commission sportive. Les critères mis en place doivent permettre de déterminer l'état général de développement de chaque région.

<https://boccia.handisport.org/championnats-de-france/>

Le nombre de place répartie par région, tout comme les critères, sont revus tous les ans à l'issue de chacun des championnats de France.

Aucune « wild card » est autorisé, que ce soit par la commission comme pour les référents régionaux.

Les joueurs re- classés : *par exemple, un joueur inscrit NE1, classé BC2 au championnat de France NE de la saison, pourrait accéder directement au championnat de France BC de la saison. Les joueurs doivent avoir leur fiche de classification.* Ces joueurs passent alors en priorité sur le système de redistribution des places.

-Faites remonter, si besoin, **le plus tôt possible, votre demande de places supplémentaires** qui se justifierait par, par exemple, une forte augmentation des effectifs en cours de saison.

-A l'inverse, prévenir le plus tôt possible, si les places attribuées ne seront pas utilisées.

En fonction des places rendues disponibles, nous ferons en sorte de pouvoir répondre à vos demandes.

Mise à jour : 27 juillet 2020 (en jaune)

➤ **PERIODE DES INSCRIPTIONS DES JOUEURS : LES INFORMATIONS A DONNER ET INFORMER EN AMONT :**

- ✓ **Répartition prévisionnelle** (nombre de joueurs par classe) avec vos critères écrits.

Vos « critères » prévisionnels doivent être exprimés en toute transparence, aux clubs concernés.

Indiquer si besoin la phrase : « la répartition finale par classe, sera établie à l'issue du championnat régional (*final*) afin d'optimiser le nombre de place en fonction des critères prévisionnels ».

- ✓ **Matériel réglementaire:** Bien Informer lors des inscriptions des règles concernant le matériel (balles, rampe, assise, déclenché licorne/tige...). Indiquer la présence ou non de la vérification du matériel et les tests effectués.

**-Gabarit, tests vérification du matériel :**

Ce gabarit est disponible sur Actinomie\* : circonférencier + modèle pour tester la densité.

**La vérification des balles** complète étant bien : circonférencier + gabarit pour test densité + balance.

Le référent régional ne doit pas hésiter à proposer un prêt en amont de la compétition aux clubs le voulant, afin de « dédramatiser » ce fonctionnement et rester dans un état d'esprit pédagogique sur les qualifications régionales. L'objectif est pour les joueurs et clubs qualifiés, d'arriver au championnat de France le plus serein possible avec leur matériel.

*Toutes modifications éventuelles de ce testeur est faite par la Bisfed. En cas de changement, la commission transmet alors un mail d'explication des modifications éventuelles aux correspondants, avec le délai d'application.*

**Pour vos qualifications régionales, avoir à minima, la circonférencier « Bisfed », (disponible sur Actinomie).**

- ✓ **Chambre appel :**

Le référent régional doit écrire les conditions de la compétition en amont : présence d'une chambre d'appel ou non (si non, indiquez les raisons : insuffisance d'espace, autres contraintes...).

Si présence d'une chambre d'appel, le référent devra faire en sorte que le fonctionnement « chambre d'appel » se fasse suivant le règlement sportif. En cas de non- respect des joueurs et coaches, le référent respectera le règlement sportif.

- ✓ **Classifications :** Prévenir et informer des classifications (en proposant toujours l'envoi de vidéo en cas de doutes). Vous pouvez utiliser le document sous forme de test, « aide à pré-classer ». <https://boccia.handisport.org/classification/>



Mise à jour : 27 juillet 2020 (en jaune)

✓ **Règlement sportif :**

La dernière version Bisfed est à appliquer, via le site bisfed, rubrique règlement. Des éclaircissements et/ou précisions ont lieu régulièrement, c'est pourquoi, il est important de récupérer la version du site Bisfed avant vos qualifications régionales.

<https://boccia.handisport.org/reglement-sportif/>

La commission informe par mail les référents régionaux et arbitres fédéraux, des modifications éventuelles majeures faites, et leurs délais d'application.

Si des modifications majeures Bisfed sont faites en cours de saison, seules, les notes, envoyées par mail (de boccia@handisport.org) aux référents régionaux et aux arbitres fédéraux, régionaux, sont à prendre en compte. (= pas de Note, par mail, pas de modification à faire pour votre championnat.)

Le règlement sportif version papier devra être sur le bureau du référent lors des championnats.

✓ **Vérifier ! Nationalité Française des joueurs :**

\*Vérifier en amont si les joueurs inscrits bien sont de nationalité Française (ou démarche en *cours ref: réceptionné de dépôt de dossier de demande en préfecture*) au moment de leurs inscriptions aux premières phases de qualification.

\* Si votre joueur n'est pas de nationalité Française et sans démarche en cours :

-Informé le club, en amont, que son joueur ne pourra pas accéder aux phases finales régionales : il pourra effectuer ses matches de poules mais ses matches ne seront pas pris en compte dans le classement de poules.

-Il a bien sûr, accès à la filière challenge (challenges, autres rencontres hors « championnat)

✓ **Licence compétition**

Elle est obligatoire dès les premières phases (départementales, régionales) pour les joueurs, assistants, entraîneurs.

Les assistants sportifs BC3 : Licence Compétition ou cadre

Les assistants sportifs BC1 BC4: Licence cadre

Pour les entraîneurs et accompagnants : Licence cadre



Mise à jour : 27 juillet 2020 (en jaune)

➤ **PROGRAMME SPORTIF :**

✓ **Poules**

-Procéder au tirage au sort : soit en amont, en présence d'un élu d'un comité, ou tirage au sort le matin même devant les clubs.

**-Placement des têtes de série :**

En fonction des résultats de l'année précédente, identifier vos têtes de séries >Répartir vos têtes de série de la manière suivante : 1 par poule.

*Si 4 têtes de série et 2 poules faites, on suivra le schéma suivant : Poule A : tête de série 1 et 4 ; Poule B: tête de série 2 et 3*

Indiquer aussi, sur votre programme sportif, le croisement prévisionnel qui sera effectué en phases finales, qui doit toujours respecter les classements obtenus par les joueurs en phase de poule, et ainsi, théoriquement, respecter les têtes de série (*Placement des joueurs> de quart de finale : 1-8 ;2-7 ;3-6 ;4-5*)

-Pour la dernière compétition qualificative de la région, le référent régional prendra en compte les résultats des premières phases de qualification, pour identifier les têtes de série.

- ✓ **Nombre de joueurs qualifiés :** Si vous avez plusieurs journées de qualification, indiquer le nombre de qualifiés prévisionnel pour la dernière compétition qualificative au championnat de France : à prévoir en fonction des critères déterminés dans chaque classe.

Dans l'idéal, envoyer aux clubs, votre programme sportif fait, 1 semaine avant le jour de la compétition.



Mise à jour : 27 juillet 2020 (en jaune)

➤ **DURANT LA COMPETITION :**

✓ **Affichages**

Le référent régional devra afficher dès le matin: son organisation de la compétition (chemin de qualification au championnat de France, tableaux sportifs, vérification du matériel (si effectué) et tous documents que vous jugerez utile d'afficher comme la procédure réclamation.

✓ **Problème de matériel :**

Si le correspondant n'a pas pu instaurer un temps pour la vérification du matériel avant le début des matches et que vous ne pouvez gérer une chambre d'appel :

- Un joueur peut alors demander une vérification (sur 1 ou plusieurs éléments matériels) avant, ou pendant le match. En aucun cas, après le match.

-Le joueur ne peut demander une vérification qu'à son adversaire du match.

Si après la vérification, un des éléments n'est pas aux normes, le joueur sera mis forfait sur le match.

Ainsi, même si vous n'avez pas de possibilité d'effectuer une vérification du matériel, il est obligatoire de se procurer et d'avoir sur place, à minima, le circonférencier, étiqueté « Bisfed », (*disponible sur Actinomie\**).

Si le référent peut instaurer un temps pour la vérification du matériel, avant le début des matches : il doit alors se procurer le gabarit avec l'appellation « Bisfed »\*.

✓ **Problème de classification :**

Si vous ne pouvez pas organiser de phases de classification en amont ou le matin :

-Lors de la compétition, en cas de joueur détecté « mal classé », il ne pourra accéder aux phases finales : matches de poules à effectuer > annuler ses scores de poule.

-Si vous vous en apercevez lors des phases finales > laisser le jouer > après la compétition, l'informer qu'il devra être reclassé en vue de la prochaine journée de qualification (si qualifié).

-S'il se qualifie pour la prochaine journée de qualification, le basculer dans sa nouvelle classe, en informant les clubs.

*Remarque : si le correspondant a un doute entre NE et BC, il semble judicieux de le pré-classer en NE : si qualification au championnat de France, il pourra ainsi être classé par les classificateurs de la commission (sans aucun risque de « disqualification »).*

*Mise à jour : 27 juillet 2020 (en jaune)*

✓ **Problème d'absence de joueurs = « forfait »:**

-Pour raisons médicales 48h avant ou le matin du championnat régional :

\*le joueur, sous certificat médical, pourra être « repêché » pour la 2eme phase de qualification: La règle est, alors de proposer aux autres clubs présents, qu'1 de leur joueur, peut être « repêché » aussi, (critère : classement final de la première journée de championnat).

Le référent régional réadaptera alors son nombre de qualifié prévisionnel et sa programmation sportive en fonction, (matches de barrages si besoin...).

Cette règle est instaurée pour ne pas trop pénaliser les joueurs en raison du peu d'offre de compétitions qualificantes au championnat (comparativement au milieu valide par exemple).

Si l'assistant sportif BC3 est malade : cette règle s'appliquera mais uniquement pour les forfaits de l'assistant sportif le matin même de la compétition. La règle ne s'applique pas pour les assistants sportifs BC1, BC4 (pied).

-En cas de forfait, en amont, pour raison médicale ou autre, d'un joueur au championnat

régional, qualificatif au championnat de France : le joueur suivant au classement final de la 1ere phase de qualification sera « repêché ».

-En cas de sur-absence (à partir de 3), pour raison médicale, sur une ou plusieurs saison consécutives, cette règle ne sera plus à appliquer la saison suivante, pour le ou les joueurs concerné(s).

Pour les régions qui fonctionnent sur plusieurs journées de matches qualificatifs : si absence sur 1 ou plusieurs journées, le ou les joueurs seront « forfait » sur leur(s) match(es) non effectué(s). Ils peuvent tout de même faire leur(s) match(es) restant(s).

-Joueurs du collectif France BC (de la saison N-1 ou N):

-Si, un joueur du collectif France BC (non élargi) est forfait c'est-à-dire, pour raison médicale (sous certificat) se désiste en amont, ou absent le matin du championnat : Merci d'en informer obligatoirement à [boccia@handisport.org](mailto:boccia@handisport.org) en demandant au joueur d'envoyer son certificat médical.

-forfait en 1ere phase : ce sera la même règle citée ci-dessus\*

-\*\*forfait en dernière phase de qualification : Ce sera alors à la commission de sélection du collectif (DS DSA Entraîneurs fédéral et entraîneurs référents) , en relation avec le référent et le responsable du championnat de France (Charles HORDENNEAU), de décider, au cas par cas, de sa qualification en championnat de France, (critère : ancienneté/titulaire et remplaçant en équipe de France, nombre d'absence pour raison médicale ; critères bisfed en vue de la sélection EdF de la saison). L'invitation au collectif France, sera aussi décidée par la commission de sélection du collectif).Le ou la joueur(se) sera(ont) invité au collectif France élargi.)



*Mise à jour : 27 juillet 2020 (en jaune)*

-En cas de désistement pour raison médicale au championnat de France, ce sera la même règle indiquée ci-dessus\*\*, pour son éventuelle invitation en collectif élargi.

Pour les régions qui fonctionnent sur plusieurs journées de matches qualificatifs : En cas de non qualification, à cause de forfait pour raison médicale sur 1 ou plusieurs journée d'un joueur du collectif France BC (non élargi), la règle ci-dessus \*\* sera appliquée.

-En cas de non qualification, sans raison médicale, la règle \*\* pourrait être appliquée. Si le joueur est invité regroupement au collectif France, il devra démontrer son niveau de jeu et sa place.

#### ✓ **Problème d'assistants sportifs BC3, BC1**

Si un assistant sportif ne peut pas être présent pour raison médicale ou autres, alors il peut être remplacé, à condition d'être licenciés cadre pour la compétition. Le club avertira le référent régional dès connaissance de la situation.

Un assistant sportif peut aussi être remplacé durant la journée de compétition, à condition qu'il soit licencié.

Il ne peut pas être remplacé durant un match

#### ✓ **Classement final des joueurs :**

A la fin de chaque compétition (chaque journée comptant pour les qualifications), il est nécessaire de faire le classement des joueurs par catégorie afin de pouvoir « repêcher » un ou plusieurs joueurs, en cas de désistement.

#### ✓ **Problèmes de comportement :**

Le règlement bisfed est appliqué. Il s'applique pour les joueurs, assistants sportifs et entraîneurs.

Les autres accompagnants, spectateurs sont soumis au respect de la vie sportive et de l'organisation mis en place par le référent régional.

En cas de non respect, le référent régional peut demander à la personne de quitter le lieu de la compétition.

#### ✓ **Réclamation :cf règlement sportif**

Si le joueur ne signe pas la feuille de match, la procédure de réclamation du règlement sportif sera appliquée. Il est nécessaire de l'afficher (comité de réclamation et procédure).

(Note : >Fiche de réclamation doit être à disposition des clubs >30min pour donner la réclamation au bureau de la compétition (correspondant) >composition comité de réclamation : correspondant (arbitre en chef) ; 2 arbitres qui n'ont pas arbitré le match et qui ne viennent pas du même club que les 2 joueurs. Le comité de réclamation doit se retrouver dans un endroit confidentiel. Toutes les discussions doivent rester confidentielles. La décision sera remise au joueur, par écrit.)





*Mise à jour : 27 juillet 2020 (en jaune)*

➤ **APRES LES QUALIFICATIONS :**

-Envoyer à vos clubs la liste finale des sélectionnés avec les remplaçants.

N'hésitez pas à rappeler le chemin de qualification mis en place initialement pour que les clubs comprennent la démarche.

-Envoyer à Charles HORDENNEAU, **la liste avec les remplaçants** en cas de désistement dans chacune des classes.

Merci de transmettre si des places ne sont ou seront pas utilisées de votre côté, le plus rapidement possible à tout moment dans la saison.

➤ **ECHEANCIER :**

**BC :**

-Janvier > Fin Décembre : qualifications régionales

-Décembre max > envoi de votre lettre de qualifiés (avec remplaçants)

-Janvier > à la date limite d'inscription. Si désistement > prévenir au plus vite le remplaçant prévu + Charles. Si place(s) non utilisée(s) > informer immédiatement Charles Hordenneau pour redistribution nationale (suivant la fiche\* de répartition nationale établie par la commission).

Prévenir même après la période d'inscription, en cas de « forfait, pour redistribution nationale.

**NE :**

-Janvier > Fin Septembre max : qualifications régionales

- Fin Septembre max : envoi de votre lettre de qualifiés (avec remplaçants)

- Septembre > à la date limite d'inscription: si désistement > prévenir au plus vite le remplaçant prévu + Charles; Si place(s) non utilisée(s) > informer Charles Hordenneau pour redistribution nationale\*.

Prévenir même après la période d'inscription, en cas de « forfait » pour redistribution nationale.